

Mariage & Divorce



C'est un acte d'adoration

On parle de droit de l'homme, de la femme, des devoirs des deux, des droits des enfants, l'allaitement, responsabilité civile, de divorce, de responsabilité des parents...

Mariage dans l'islam veut dire lourdes conséquences (grandes décisions dans la vie)

Ce n'est pas un chose simple. C'est la plus belle chose qui peut arriver dans la vie.

La plus belle chose pour un homme, c'est une femme pieuse.

Une femme pieuse c'est une femme qui est correct.

Ne jamais se marier sans l'autorisation des parents sinon on va le payer très dure.

Rajatuḥ = après avoir divorcé sa femme 1 x 2 x 3 x (femme répudié)

Zihar = C'est de dire à sa femme "Toi tu es comme le dos de ma mère".

Ilā = Forme de répudiation de sa femme

Li'ân = Un monsieur avec un autre monsieur mais pas de témoin.

Khoul' = Quand le mariage ne tourne pas rond et que ça devient difficile pour la femme. L'homme donne un seul divorce.

Parmi les premiers conditions de mariage, il doit y avoir : son tuteur matrimoniale (père, représentant du papa - grand-père, oncles paternels, fils de la femme, frères, les cousins - fils des oncles). L'imam est responsable et est le tuteur de celui qui n'a pas de tuteur.

Il y a un minimum rubadinar (quart d'un dinar)

Il faut deux témoins et un tuteur. Il faut trois témoins de la part de la fille. Ils doivent être pubères. Tout le monde doit être musulman (qualifiés).

Si le mariage a été acté mais pas de témoin donc le mariage est suspendu.

Un dinar vaut dans les 4 800 €



Le père il n'a pas besoin de l'autorisation de sa fille pour l'a marié. Mais si elle n'a jamais été marié l'autorité absolu appartient au père.

On annonce a la fille la situation et on lui demande son accord.

Il n'y a que le père qui a le droit absolu.

Si la fille se tait c'est oui si elle dit non c'est non.

Si la femme a déjà été marié, personne ne peut l'a marier sans son autorisation même pas son père.

Il est interdit de marier une femme sans l'autorisation de Wali.

Si le père est en voyage même si il y a un représentant il faut l'autorisation du père. Il faut prendre la permission du père. ❤️

Dans toutes les sociétés il y a des catégories sociaux.

Pour une femme peu aisé, on donne l'autorité au plus riche.

Le père devient tuteur absolu si elle n'a pas été marié.

Si il y a personne on va regarder du côté de la maman, le imam est responsable pour celui qui n'a pas de responsable.

Financièrement si l'homme veut se marier, il se débrouille.

Le tuteur maternelle il n'y a aucune chance qu'il soit tuteur.

Il est interdit de marier une femme sans la dote.

La mout'atoun est interdit.

La femme ne peut se remarier que 3 mois plus tard (pour vérifier qu'elle n'est pas enceinte) (période de 'idda).

C'est le droit du premier mari.

L'homme peut refuser la dote.

Le mariage dont il y a tricherie, le mariage n'est pas valide.

Si le mariage n'est pas valide il faut se séparer et la dote est obligatoire.

Une fois qu'un dit je te divorce 3X cette femme devient Haram pour lui.

Avec qui on peut se marier :

